

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE D'ÉPINEUIL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 mars 2016

Date de Convocation : le 2 mars 2016

Compte-rendu affiché : le 10 mars 2016

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 18 h 30
 Salle du Conseil - Mairie

L'an deux mil seize, le mardi huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Maryline JOUVEY, Josette PFLUG, Françoise SAVIE EUSTACHE, Véronique VERZEAUX, Julie VEYRAT DAL DEGAN
 Messieurs Roger BLIN, Mathieu DAVID, Michel LAPORTE, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER

Absents Excusés Représentés :

Madame Monica GUDIN DU PAVILLON donne pouvoir à Madame Françoise SAVIE EUSTACHE
 Monsieur Kamel ATARI donne pouvoir à Madame Maryline JOUVEY

Absent Excusé :

Monsieur Georges LARCHER

Absents

Madame Maud TSCHIRHARDT
 Monsieur Stéphane LEBEAU

Madame Josette PFLUG accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Après en avoir rappelé l'ordre du jour, Madame le Maire demande s'il y a des points à rajouter. Un des Conseillers souhaiterait rajouter un point en Questions Diverses :

- Horaires d'ouverture du Pôle d'Animations

La proposition est acceptée par les Conseillers.

Les Conseillers ayant reçu le Procès Verbal de la séance du 19 janvier 2016 aucune observation n'étant apportée, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

I/ INDEMNITÉS DE FONCTION

1.1/ Délibération relative à l'indemnité de fonction fixée par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

II/ FINANCES

2.1/ Délibération relative au Remboursement de l'Assureur MMA concernant le sinistre du 05.01.2016

III/ PERSONNEL

3.1/ Délibération relative à la création d'un poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} Classe

3.2/ Délibération relative à la modification de la durée du Temps de travail du poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} Classe

3.3/ Délibération relative au Règlement des frais médicaux aux praticiens par l'intermédiaire du CDG 89

IV/ OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

4.1/ Délibération relative au Programme d'action 2016

V/ SERVICE DE L'EAU

5.1/ Délibération relative à l'Ouverture de Crédits sur le Budget « Service de l'Eau »

VI/ TRAVAUX6.1 Délibération relative à une demande de subvention DETR 2016t « Service de l'Eau »
et Caisse d'Allocations Familiales

6.2/ Délibération relative à l'utilisation d'une Réserve Parlementaire

VII/ INFORMATIONS DU MAIREVIII/ QUESTIONS DIVERSES**I/ INDEMNITÉS DE FONCTION**1.1/ Délibération relative à l'indemnité de fonction fixée par la loi n° 2015-366 du
31 mars 2015 – Délibération n° 010-2016

En application de l'article 3 de la loi 2015-366 du 31 mars 2015, visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, à compter du 1^{er} janvier 2016, dans les communes de moins de 1000 habitants, les indemnités de fonction du Maire sont fixées à titre automatique aux taux plafond, sans délibération du Conseil Municipal.

L'indemnité versée aux adjoints ne peut dépasser le maximum prévu en pourcentage de l'indice 1015, soit 8,25 % mais elle peut être abaissée par délibération.

Actuellement, les adjoints perçoivent une indemnité au taux de 7 % de l'indice 1015.

Madame le Maire informe qu'après concertation avec ses adjoints, leur décision est de rester au taux actuel de 7 % et ils demandent au Conseil Municipal de délibérer en ce sens afin de ne pas peser plus lourdement sur le budget malgré l'obligation faite par la loi.

Après en avoir délibéré et voté, 9 Voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal

DÉCIDE d'octroyer à compter du 1^{er} janvier 2016 l'indemnité légale brute minorée aux trois adjoints soit 7 % de l'Indice Brut 1015 – Strate de Population 500 à 999 habitants.

DIT que cette dépense sera inscrite au budget 2016 au compte 6531 – Indemnités des élus, en même temps que celles du Maire

II/ FINANCES2.1/ Délibération relative au Remboursement de l'Assureur MMA concernant le sinistre
du 05 janvier 2016 – Délibération n° 011- 2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'assureur de la Commune vient de nous régler la somme de 1 992,60 €, indemnisation immédiate selon rapport d'expertise, correspondant au sinistre qui a eu lieu en haut du village le 5 janvier 2016. Il y aura une indemnité différée qui sera réglée à réception d'une facture acquittée.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE le chèque d'un montant de 1 992,60 € en règlement du sinistre ci-dessus mentionné

DIT que cette somme sera inscrite au compte 7788 – Produits exceptionnels divers

III/ PERSONNEL3.1/ Délibération relative à la création d'un poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} Classe
– Délibération n° 012-2016

Afin de pouvoir transférer à la CCLTB un agent en fin de Contrat Avenir, Madame le Maire propose de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} Classe à compter du 5 avril 2016.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} Classe à temps complet

AUTORISE le Maire à déclarer la création du poste au Centre de Gestion

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier

3.2/ Délibération relative à la modification de la durée du Temps de Travail du Poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe - Délibération n° 013-2016

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 sur la modernisation de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Compte tenu du fait que nous recrutons prochainement un agent intercommunal pour exercer les fonctions de comptable et gestion des carrières à la Mairie d'Épineuil ;

Compte tenu que le cumul d'emploi public est limité à 40 heures ;

Considérant que l'agent sera recruté en qualité d'adjoint administratif 2^{ème} classe au 3^{ème} échelon (indice brut 342- indice majoré 323) à compter du 1^{er} avril 2016 à raison de 18/35^{ème}.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE de modifier le temps de travail du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour le passer de 21 heures à 18 heures hebdomadaires afin de ne pas dépasser le temps légal

DEMANDE à cet effet l'avis du Comité Technique Paritaire

3.3/ Délibération relative au Règlement des frais médicaux aux praticiens par l'intermédiaire du CDG 89 – Délibération n° 014-2016

Depuis juillet 2013, le Centre de Gestion assure le secrétariat du Comité Médical et de la Commission de Réforme pour nos agents et propose de mettre en œuvre l'article 41 du décret 87-602 qui permet l'avancement des frais résultant des examens d'expertise par le CDG et ce, afin d'améliorer les délais de traitement des dossiers médicaux et limiter les conséquences de la pénurie de médecins. Le CDG se fera rembourser par notre collectivité selon des modalités fixées par convention.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE la Convention proposée par le CDG 89

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la Commune et le CDG 89

IV/ OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

4.1/ Délibération relative au Programme d'action 2016 – Délibération n° 015-2016

L'O.N.F. nous a fait parvenir, en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de notre patrimoine forestier, à savoir : des travaux sylvicoles d'élagage de peuplements feuillus sur la parcelle n° 4.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE la proposition de l'O.N.F. pour un coût estimé à la somme de 450,00 € HT

DIT que cette somme sera inscrite au budget sur le compte 61524 – Bois et Forêts

V/ SERVICE DE L'EAU**5.1/ Délibération relative à l'Ouverture de Crédits sur le Budget « Service de l'Eau »**

– Délibération n° 016-2016

Madame le Maire donne lecture des trois factures suivantes :

- Lyonnaise des Eaux : Facture n° 8051765 concernant la modification de branchements d'Eau Potable avec terrassement et pose de regard incongelable d'un montant de 8 223,33 € ;
- Lyonnaise des Eaux : Facture n° 8053889 concernant l'extension du Réseau d'Eau Potable Rue des Plantottes d'un montant de 3 559,12 € ;
- Syndicat Intercommunal du Tonnerrois : Titre n° 108 concernant la participation de la TVA – Renforcement Réseau Eau Potable – Programme 2014 d'un montant de 8 672,07 €

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE de procéder à une ouverture de crédit pour le compte 2156 – Matériel Spécifique d'Exploitation, Opération 16 – Modification de Branchement du Budget Service de l'Eau d'un montant de 8 224,00 €

DÉCIDE d'autoriser Madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

DÉCIDE de procéder à une ouverture de crédit pour le compte 2156 – Matériel Spécifique d'Exploitation, Opération 27 – Rue des Plantottes du Budget Service de l'Eau d'un montant de 3 560,00 €

DÉCIDE d'autoriser Madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

DÉCIDE de procéder à une ouverture de crédit pour le compte 2156 – Matériel Spécifique d'Exploitation, Opération 24 – Renforcement Rue Cavailles du Budget Service de l'Eau d'un montant de 8 673,00 €

DÉCIDE d'autoriser Madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

VI/ TRAVAUX**6.1/ Délibération relative à une demande de subvention DETR 2016**

– Délibération n° 017-2016

La Commission de Travaux lors de sa séance du 11 février 2016 a retenu le projet d'aménagement de la cantine scolaire (achat d'un lave-vaisselle, de meubles de rangement, d'un four de maintien à température, création d'un îlot central) pour un montant subventionnable de 12 602,00 € HT.

A cet effet, nous devons déposer une demande de subvention à l'État « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » DETR – 2016.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE d'effectuer l'aménagement de la cantine scolaire pour un montant de 12 602,00 € HT sous réserve d'obtention des subventions

CHARGE le maire de déposer les dossiers de demande de subventions

SOLLICITE de l'État la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (**DETR 2016**) au taux de 40 % soit 5 041,00 € HT

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

6.2/ Délibération relative à une demande de subvention à la Caisse d'AllocationsFamiliales

– Délibération n° 018-2016

La Commission de Travaux lors de sa séance du 11 février 2016 a retenu le projet d'aménagement de la cantine scolaire (achat d'un lave-vaisselle, de meubles de rangement, d'un four de maintien à température, création d'un îlot central) pour un montant subventionnable de 12 602,00 € HT.

A cet effet, nous devons déposer une demande de subvention à la « Caisse d'Allocations Familiales » CAF.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE d'effectuer l'aménagement de la cantine scolaire pour un montant de 12 602,00 € HT sous réserve d'obtention des subventions

CHARGE le maire de déposer les dossiers de demande de subventions

SOLLICITE de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) une subvention au taux de 40 % soit 5 041,00 € HT

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

6.3 Délibération relative à l'utilisation d'une Réserve Parlementaire

– Délibération n° 019-2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition du Sénateur Jean-Baptiste LEMOYNE concernant l'aide au financement, via la réserve parlementaire, de l'achat d'une balayeuse pour la commune, dossier qui a été vu en réunion de Commission de Travaux l'an dernier. Nous avons reçu un devis pour l'achat de cette balayeuse pour un montant subventionnable de 10 626,00 € HT.

A cet effet, nous devons déposer une demande de subvention à Monsieur le Sénateur LEMOYNE.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE d'effectuer l'achat d'une balayeuse pour un montant de 10 626,00 € HT

CHARGE le maire de déposer le dossier de demande de subvention

SOLLICITE de Monsieur le Sénateur Jean-Baptiste LEMOYNE une subvention via une réserve parlementaire d'un montant de 2 500,00 €

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

VII/ INFORMATIONS DU MAIRE

- Contrôle sanitaire : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été fait le 14 janvier 2016 à la mairie. Pour l'ensemble des paramètres mesurés, l'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur.
- Foyer Rural d'Épineuil : Demande d'une subvention de la part de la Commune pour financer l'organisation d'un apéro-concert qui aura lieu en juin 2016, au motif qu'il se tient dans le cadre de la Fête au Village. La Fête du Village est annulée depuis 2012, en conséquence la demande n'est pas recevable. Le Foyer Rural toutefois pourra naturellement, comme toute association, déposer une demande de subvention à la mairie.
- Compteurs communicants « LINKY » : Leur déploiement est encadré par la loi sur la transition énergétique et les maires ne peuvent s'opposer à leur mise en œuvre sans encourir de risques juridiques. Nous avons reçu une information de l'Association des Maires des Francs, le 29 février 2016 nous déconseillant fortement de prendre quelque arrêté que ce soit les concernant.
La demande émise par un habitant de prendre un arrêté par le maire s'opposant au déploiement des compteurs « Linky » ne peut donc pas recevoir de réponse favorable.

- Chenilles processionnaires : Faire information par le biais d'Épineuil Info et le site Internet de la Commune.
- Pressoir des vignerons du Tonnerrois : Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'hébergement du pressoir sous réserve de trouver un emplacement et que l'Association des Vignerons finance la structure d'accueil et les travaux nécessaires.
- Café Associatif : Des habitants de la commune ont fait une proposition de faire revivre le restaurant sous forme de café associatif. Ce projet est à l'étude pour une expérimentation d'une année.
- Viti-Rando : L'organisateur est Monsieur Florent MASSON. Il y aura une réunion de lancement le 14 mars 2016 à 18 heures à Tonnerre.
Monsieur Roger BLIN fera la liaison avec les organisateurs. Cette manifestation se déroulera dans le Tonnerrois et sur Épineuil.
- Affouage : Les travaux d'affouage sont reportés en fin d'année 2016, faute de quantité constatée. Les personnes inscrites pour cette opération ont été informées par courrier.
- SIRTAVA : Devient le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) – Président Monsieur Eric COQUILLE, Vice-Présidents pour le Tonnerrois : Monsieur Rémi GAUTHERON et Madame Caroline COELHO.
- Plan Local d'Urbanisme : Le devis du Cabinet pressenti sera soumis à délibération lors du prochain Conseil Municipal traitant du vote du budget.
- Aire de Camping-Cars : Fin des travaux et mise en service prévus au deuxième trimestre 2016.
- Voyage Scolaire : Le besoin de financement est estimé à 5 000,00 €.
- Développement durable : A compter du second semestre 2016, les déchets plastiques seront recyclables.

VIII/ QUESTIONS DIVERSES

- Horaires du Pôle d'Animations : Demande des parents d'alignement de l'horaire d'ouverture du mercredi sur les autres jours de la semaine.
Demande d'ouverture à 7 h 30 lors des vacances scolaires. Nous allons étudier toutes les possibilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures